

Luxembourg : de la Banque à la Banque de Données

Le Luxembourg a depuis quelques temps clairement affiché sa volonté de se positionner sur la scène du Cloud Computing. L'objectif de cet article est d'examiner les avantages compétitifs de la place par rapport aux places concurrentes et d'identifier la valeur ajoutée offerte à une société désirant centraliser ses données et ses référentiels au Luxembourg pour améliorer le service rendu aux clients finaux.

LA DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES COMME FACTEUR D'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE SERVICE

L'amélioration de la productivité et de la qualité de service dans des secteurs comme la finance, le secteur public ou la santé implique une dématérialisation des échanges. En effet, l'entreprise peut au travers de la dématérialisation :

- Améliorer la qualité de service en évitant les saisies multiples et en diminuant les sources d'erreurs, au travers de la transformation de données non structurées en données structurées.
- Diminuer les coûts de transport et de stockage des informations via l'élimination des supports physiques.
- Augmenter la transparence et le contrôle sur les processus pour l'utilisateur final, en rendant les données et l'état d'avancement des opérations accessibles en temps réel.

Ces objectifs sont déjà partiellement atteints dans des domaines bien spécifiques comme le commerce électronique et la dématérialisation des factures. En effet, il est d'ores et déjà possible pour un particulier d'être averti en temps réel de l'échéance d'une facture via des sites comme eFacture ou Securibox et d'archi-

ver ses factures électroniques. Proposer aux clients ce niveau de service sur l'ensemble de la chaîne de la valeur est un enjeu majeur pour les entreprises de services. En s'inspirant des cas existants, nous pouvons identifier les prérequis à une généralisation de ces pratiques : centralisation des référentiels, environnement légal et culturel favorable, disponibilité d'une infrastructure de sécurité adaptée, interopérabilité et accès à des services métiers.

CENTRALISER LES RÉFÉRENTIELS POUR AUGMENTER LA VALEUR DE SES DONNÉES

La matière première sur laquelle travaillent les entreprises de services est constituée de données numériques dont la valeur est proportionnelle à la qualité : complétude, fraîcheur, accessibilité et sécurité adaptée. La centralisation des référentiels permet d'optimiser au mieux ces caractéristiques. Sur internet, la bataille se joue actuellement autour du contrôle de référentiels et des sociétés comme Facebook, Google ou LinkedIn ont bâti leur business model sur la constitution de référentiels centralisés possédant les caractéristiques énoncées ci-dessus. De même, les grandes entreprises internationales ont tout intérêt à centraliser leurs données stratégiques

comme les fichiers clients ou les catalogues produits. Des initiatives comme OpenData dans le secteur public imposent également une concentration des données. Se pose alors la question de la localisation de ces référentiels.

LE DROIT, PRINCIPAL OBSTACLE À UNE DÉMATÉRIALISATION DE BOUT EN BOUT

Un adage bien connu des professionnels du droit est «Si tu ne comprends pas, tu ne prends pas» (on parle également de principe de précaution). La dématérialisation faisant par nature intervenir des technologies complexes et en constante évolution, il est très difficile lors d'un litige de faire accepter la valeur probante d'un document numérique. Alors que les lois existent et qu'il est techniquement plus simple de prouver l'authenticité d'une signature numérique que d'une signature manuscrite, force est de constater que les obstacles à l'acceptation des preuves numériques sont en grande partie culturels. En faisant évoluer de concert le cadre légal et l'offre de service permettant aux entreprises de s'y adapter, le Luxembourg s'attache depuis déjà quelque temps à mettre en place un environnement permettant la dématérialisation tout en préservant la sécurité juridique.



© Photography Faou Somers

Fabrice Croiseaux,
Associé chez InTech S.A.

LA CONFIDENTIALITÉ : UNE COMPÉTENCE RECONNUE DE LA PLACE

La mise en place d'un environnement légal et culturel, dans lequel à la fois la confidentialité et le respect du droit sont préservés, a nécessité plusieurs années. Dans ce cadre, le Luxembourg est aujourd'hui internationalement reconnu pour son sérieux en matière de surveillance prudentielle ainsi que pour sa détermination à protéger la confidentialité des acteurs désirant y exercer une activité. Les mêmes problématiques s'appliquent en matière de données informatiques : comment sécuriser les données légales sans donner la possibilité à ceux qui le voudraient de protéger leurs données illégales ? Le Luxembourg peut clairement capitaliser sur l'expertise et l'image acquises dans le secteur financier pour proposer un environnement dans lequel les données informatiques sont à la fois protégées, contrôlées et surveillées. Ainsi, la création de statuts spécifiques de type PSF permet à un acteur désirant implanter ses référentiels au Luxembourg d'être assuré de la qualité de service des prestataires. LuxTrust se positionne aujourd'hui comme un acteur local incontournable en matière d'identité électronique et de services associés.

INTEROPÉRABILITÉ : LE CHAÎNON MANQUANT ?

Une fois les données centralisées dans un environnement contrôlé et sécurisé, il est nécessaire de pouvoir y accéder à tout moment, en préservant les caractéristiques ACID bien connues des informaticiens (Atomicité, Confidentialité, Intégrité, Durabilité). En effet, pour revenir à des exemples connus, Facebook ou Google n'ont prospéré que parce qu'ils permettaient :

1. Au détenteur de la donnée de la modifier à tout moment et d'en autoriser ou en interdire l'accès,
2. Au consommateur potentiel d'y accéder simplement par l'intermédiaire d'une API ouverte.

L'idée n'est évidemment pas de répliquer tels quels ces principes concernant des référentiels hébergeant des données stratégiques, mais plutôt de s'en inspirer pour augmenter la valeur de ces données. Ainsi, les composantes majeures de l'interopérabilité ont trait aux identités et aux services métiers.

Concernant l'interopérabilité des identités, il est possible de s'inspirer de standards comme OpenID ou OAuth, couplés avec une

interopérabilité des autorités de certifications européennes pour proposer un écosystème à la fois ouvert et sécurisé.

Concernant les protocoles d'accès, il revient aux entreprises détentrices des données de proposer des API permettant aux consommateurs internes et externes d'accéder simplement à l'information dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Ici encore les technologies existent et sont déjà déployées (REST, JSON, Web Services, ...). L'enjeu réside dans la capacité qu'auront les entreprises à se conformer à des standards établis ou émergents (XAdES, PAdES, CAdES pour les signatures, XBRL pour le reporting financier, ...) tout en les étendant pour apporter leur valeur ajoutée spécifique.

Par **Fabrice Croiseaux**
Associé chez InTech S.A.